

**PROCES-VERBAL du CCAS****Mercredi 4 juin 2025**

Nombre de membres CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	6	3	1

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 28 mai 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 4 juin 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT Pascale, BONO Bernadette.

Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence, RIBET Lucette donne pouvoir à GARAYT Myriam, ROUGE Eliane donne pouvoir à ARRIBERT Pascale.

Absents : GIRARD Marc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2025**2 - Demande aide exceptionnelle pour colonie de vacances****3 - Demande aide exceptionnelle pour projet de stage****4 - Préparation d'un article sur Festi'street pour le TUM****5 - Préparation d'un document à insérer dans le TUM (repas et colis des Aînés)****6 - Questions diverses****1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MARS 2025**

Le Procès-Verbal du CCAS du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – DEMANDE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR COLONIE DE VACANCES

Coût du séjour pour 2 enfants : 400 euros

Un courrier sera rédigé pour le demandeur en sollicitant les pièces complémentaires suivantes (cf : règlement du CCAS) :

- Aide de la CAF pour chaque enfant (le courrier fournit indique que la famille a reçu un mail)
- Dernier avis d'imposition des parents
- La famille a-t-elle sollicitée « jeunesse plein air » ?
- La famille dispose-t-elle d'un CE avec participation ?

Suite au retour de ces pièces justificatives, le CCAS étudiera la demande.

3 – DEMANDE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR PROJET DE STAGE

Stage pour deux enfants de la commune. Proposition de participation du CCAS de l'ordre de 100 euros (50 euros par enfant). Voté à l'unanimité.

4 – PREPARATION D’UN ARTICLE POUR FESTI’S STREET DANS LE TUM

Pour les enfants de 9 à 17 ans inclus. Florence prépare un article.

5 – PREPARATION DU DOCUMENT A INSERER DANS LE TUM POUR LE REPAS/COLIS DES AINES

Préparation de Noël 2025 :

Nous souhaiterions envoyer les commandes aux fournisseurs plus tôt ce qui implique l’envoi du courrier aux Aînés dès le mois de septembre (Document habituel à insérer dans le TUM)

Préparation des colis le vendredi 12 décembre 2025.

Distribution des colis le samedi 13 décembre 2025 de 10h à 12h.

Repas prévu le samedi 10 janvier 2026.

6 - QUESTIONS DIVERSES

▪ Mail de l’école 1.2.3. Soleil pour les bons de la Palpitante :

Un courrier de réponse va leur être adressé demandant la liste des élèves habitants de Mens scolarisés dans leur école entre la maternelle et le CE2, mentionnant les dates de naissances et les adresses exactes.

Prochain CCAS : 10 septembre 2025 à 18h00

Souhait d’inviter Mme MUSEL Géraldine, nouvelle directrice du service santé et solidarité de la Maison du Département de Mens, et Mme WAGNON Bénédicte, nouvelle directrice des services de Mixages.

Le CCAS est clos à 18H45

Fait à Mens, le 05/06/2025

La Vice-Présidente du CCAS,
Florence LORENZI



La secrétaire de séance,
Myriam GARAYT





CCAS du Mercredi 4 juin 2025

N° DEL 2025 06 01 CCAS

Nombre de membres CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	6	3	1

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 28 mai 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 4 juin 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire. Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT, Pascale, BONO Bernadette.

Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence, RIBET Lucette donne pouvoir à GARAYT Myriam, ROUGE Eliane donne pouvoir à ARRIBERT Pascale. Absents : GIRARD Marc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. La Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2025-06-01- Demande exceptionnelle pour projet de stage

Le dispositif « Coup de pouce » porté par la CAF et le Département pour encourager l'engagement citoyen des jeunes, de valoriser les projets qu'ils portent et de favoriser leur autonomie.

Cette bourse à projets destinée aux Isérois de 11 à 25 ans vise donc à donner un coup de pouce aux jeunes pour que leur talent et leurs envies se concrétisent.

Des enfants des communes de Prébois, Mens, saint Baudille et Pipet et Clelles se sont portés candidats pour y participer et un stage de cirque s'organise à l'école de trapèze volant Les Siamangs à Margès dans la Drôme pour 5 jours du 03 au 08 aout 2025.

La commune de Mens, à travers son CCAS, a décidé de soutenir ce projet et propose une aide complémentaire aux deux enfants de la commune y participant via une aide de 100€ (50€ par enfant).

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** de prélever sur le Budget CCAS de la commune de Mens la somme de 100€ pour accompagner 2 jeunes à l'occasion de ce stage à hauteur de 50€ par enfant.

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 04/06/2025

La présidente de séance,

Florence LORENZI



La secrétaire de séance

Myriam GARAYT